AR PREFECTURE

005-210501839-20200608-2020\_044-DE

Regu le 11/06/2020

Département des MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**HAUTES-ALPES** 

Arrondissement EXTRAIT DU REGISTRE
de BRIANCON DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 juin 2020

Date de la

Convocation :L'an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures trente,29 mai 2020le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire àDate d'Affichage :la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

09 juin 2020

Objet: Délibération n° 2020-044

Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'Association des

**Communes Forestières 05** 

## Conseillers en exercice: 15 - Présents: 14 - Nombre de pouvoirs: 0

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Absent excusé : M. ARNAUD Cyril.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner le délégué qui représentera la commune à l'association des « Communes Forestières 05 ».

Sont candidats : M. FINE Sébastien

Considérant que le nombre de candidats correspond au nombre de poste à pourvoir, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, :

## En conséquence et à l'unanimité, le conseil municipal dit que :

M. FINE Sébastien est élu pour représenter la commune à l'association des « Communes Forestières 05 ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE